

L'ordre et la paix

Autor(en): **Ghesquière, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **3 (1911)**

Heft 11

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-382895>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

vention annuelle qui va jusqu'à 3 fr. par habitant. Comment prétendre, en présence de ces faits, que la loi se montre avare envers cette classe de citoyens? Mais ces dispositions sont soigneusement passées sous silence par les adversaires du projet, parce qu'elles ne font pas leur affaire.

Qu'en est-il de l'assurance contre les accidents? Les autorités législatives connaissaient assez les sentiments des populations agricoles pour ne pas les heurter en la rendant obligatoire. Elles l'ont déclarée volontaire et ont laissé aux paysans la faculté d'y participer. Cette assurance comprend, comme l'autre, les accidents professionnels et les non-professionnels, et tient compte ainsi des conditions du travail agricole, qui ne permettent pas toujours de distinguer nettement entre ces deux catégories de sinistres. Or, on dit aux paysans: « Voyez, on garantit aux ouvriers de l'industrie, pour lesquels l'assurance est obligatoire, un subside fédéral du quart des primes relatives aux accidents non-professionnels, tandis que vous, vous devez vous contenter d'un subside d'un huitième. » Si le compte s'établissait ainsi, la cause serait sans doute vite jugée. Mais, en réalité, c'est là une affirmation radicalement fautive. Si, par exemple, la prime d'assurance pour les risques non-professionnels est de 6 fr. pour l'ouvrier qui gagne 1000 fr. par an et qui est contraint de s'assurer, la Confédération contribue à cette prime pour le quart, soit fr. 1.50. Or, si un paysan dont le gain annuel est également de 1000 fr., s'assure volontairement, la prime totale (accidents professionnels et non-professionnels) sera de 24 fr. et la Confédération en payera le huitième, soit 3 fr.. Cet exemple prouve d'une manière péremptoire qu'en contribuant pour un huitième à l'assurance volontaire, elle offre davantage aux assurés de cette catégorie qu'à ceux de l'autre en prenant à sa charge le quart de leurs primes.

Mais la loi fait encore plus pour l'agriculture en admettant ce que l'on appelle l'assurance des tiers. Le paysan qui, dans l'exercice de sa profession, est souvent appelé à travailler en plein air, sur les routes et voies publiques, est tenu, de par le Code des obligations, à réparer les dommages causés par les membres de sa famille, par ses domestiques, ses attelages ou ses machines. Or, il lui sera loisible de s'assurer auprès du futur établissement en prévision des indemnités que pourront lui réclamer des tiers en vertu de ces dispositions légales. Les représentants de l'agriculture ont attaché une grande importance, lors de la discussion du projet, à ce que cette faculté leur fût donnée. L'introduction de l'assurance contre la maladie et les accidents aura encore un autre avantage pour l'agriculture. Grâce à elle — les expériences faites en Allemagne l'ont montré — les conditions générales de la vie seront améliorées

pour la classe ouvrière des villes, et ce fait amènera un écoulement plus avantageux des produits du sol. Il est hors de doute également qu'en organisant et en appuyant la lutte contre la maladie et les accidents on diminuera les dépenses qu'exige actuellement l'assistance publique. Les communes rurales, obligées de venir en aide à ceux de leurs ressortissants qui ont émigré dans les villes où les centres industriels et qui y sont tombés dans le besoin, verront se réduire sensiblement les charges qui leur incombent de ce chef.

Dans tous les cas, les paysans conservent leur traditionnelle liberté! Ils peuvent, à leur gré, profiter ou ne pas profiter de l'assurance fédérale contre la maladie et les accidents. Dans le premier cas ils bénéficient de divers avantages que la loi leur offre. En aucun cas ils ne s'exposent à des mécomptes en l'acceptant.

Ainsi donc, campagnards, ne vous laissez pas égarer par les manœuvres des adversaires des assurances. Les hommes que vous avez appelés à vous représenter aux Chambres fédérales, et dont vous avez reconnu la compétence, sont favorables à la loi d'un bout à l'autre du pays. Ils la connaissent et apprécient à leur valeur les avantages qu'elle offre à l'agriculture. Vous ne négligerez donc pas de vous éclairer vous aussi à ce sujet, afin de vous faire une opinion personnelle et raisonnée!

(Peuple Suisse.)



L'Ordre et la Paix

L'antagonisme des intérêts est la source de toutes les luttes des classes et de toutes les guerres de nations et de races.

La raison d'être du Socialisme, ce qui en explique les progrès, c'est que précisément le Socialisme mettra fin aux conflits d'intérêts entre les hommes, aux luttes entre les classes, aux guerres entre les peuples.

Ce qui fera triompher le Socialisme, c'est qu'au lieu d'être un adjuvant de conflits corporatifs, de guerre civile, de jacqueries, d'émeutes ou de grèves, de guerre étrangère, il est le grand et unique problème d'ordre et de paix entre les hommes et les groupes humains.

Cet ordre et cette paix que la société collectiviste peut seule réaliser, doivent-ils n'être désirés par les socialistes que sous bénéfice d'inventaire, qu'à titre conditionnel, comme des rêves d'avenir, et est-il vrai que notre tactique doive se borner à profiter des conflits, des luttes et des guerres?

Non, je ne le crois pas. Il est tout simplement regrettable qu'il faille des grèves pour faire comprendre aux ouvriers l'intérêt de l'organisation syndicale, qu'il faille la cherté de la vie

pour faire sentir aux ménagères la nécessité d'adhérer à l'organisation coopérative, qu'il faille au prolétariat l'expérience d'un régime gouvernemental bourgeois, se modifiant dans un sens ou dans l'autre, sans aucune amélioration sérieuse et sans aucun affranchissement possible, pour lui faire admettre l'organisation en parti de classe pour la conquête du pouvoir politique, condition *sine qua non* de l'expropriation capitaliste et de la socialisation des moyens de production. En somme, dans la classe ouvrière, l'expérience tient lieu de science et tous les faits, tous les conflits, toutes les guerres, tant d'ordre économique que d'ordre politique, apportent, en conclusion fatale, inéluctable, comme aboutissant à la lutte des classes qui lui est imposée par le divorce du capital et du travail, la nécessité de faire surtout de l'action politique.

Dans le désordre, dans l'anarchie actuelle, notre devoir essentiel est de nous montrer, nous, socialistes, ce que nous sommes véritablement — et cela sans nous mentir à nous-mêmes — c'est-à-dire les vrais partisans de l'ordre et de la paix.

On nous accuse d'exciter à la haine des citoyens les uns contre les autres, de provoquer et d'exacerber les conflits violents entre patrons et ouvriers, de pêcher en eau trouble et de pousser à la guerre civile.

Et quelquefois, par une sorte de donquichotisme stupide, de nombreux socialistes ont l'air d'accepter ces accusations ineptes, prêtant ainsi le flanc, par pure bravade, à l'adversaire.

Il en était, du reste, ainsi en 1793, chez les révolutionnaires bourgeois les plus modérés, qui affectaient le débraillé du costume et l'air farouche pour paraître « sans culottes », comme si cela devait donner une force plus grande à une révolution qui devait rester simplement bourgeoise.

Or, il faut qu'on sache que nous ne sommes ni pour les misères, ni pour les servitudes, ni pour les guerres dans l'espoir vain que c'est de l'excès du mal que viendra la libération humaine.

L'excès de misère pousse aux révolutions les plus violentes et les plus désespérées, aux jacqueries, aux émeutes les moins raisonnées, les plus stupides; l'excès d'exploitation conduit aux pires catastrophes; l'explosion populaire conduit aux abîmes.

Les véritables révolutions ne sont pas les guerres, les conflits sanglants, ce sont des transformations politiques et sociales: *on ne supprime jamais que ce que l'on remplace.*

Les prêcheurs de paix sociale et les bons apôtres de l'arbitrage entre les nations nous apportent des solutions conciliatrices.

Acceptons, dans la mesure où, naturellement, elles ne portent aucune atteinte à la liberté d'as-

sociation, d'éducation et d'action du prolétariat, les solutions de nos pacifistes bourgeois et nous aurons le beau rôle, car nous ajouterons à leur pacifisme bâtard, pour ainsi dire utopiste, un pacifisme sincère, véritable, qui s'affirmera par une affirmation triomphale de nos principes socialistes. Nous les pousserons ainsi vers la réalité des faits, vers cette constatation que la paix entre les hommes, comme entre les peuples, n'est pas possible dans l'anarchie capitaliste qui est la base de la société bourgeoise actuelle.

Les syndicats, par exemple, doivent s'efforcer d'éviter les grèves, de substituer la négociation à la bataille.

Souvent les grèves éclatent dans les métiers et professions où les ouvriers ne sont pas organisés et c'est ce qui explique pourquoi elles aboutissent à plus de défaites que de victoires.

Dans la moyenne de 10 années, de 1899 à 1909, il n'y a que 22,16 % de réussites, sur 39,56 % d'échecs.

J'observe même, d'après les statistiques du Ministère du Travail, que, dans l'année 1909, le nombre des réussites n'a été que de 21,17 % contre 41,27 % d'échecs.

Les transactions, au contraire, se sont élevées, en ces dix années, à une moyenne de 38,28 %, chiffre pourtant légèrement inférieur à celui des échecs. Or, il n'est pas douteux que, malgré tout, ce chiffre des transactions est important et qu'il est dû, en grande partie, à l'heureuse intervention médiatrice des syndicats.

Il n'est pas douteux qu'étant donné la force croissante de l'organisation syndicale ouvrière, si le prolétariat veut employer une action méthodique, en évitant le plus possible la grève, moyen de combat par trop primitif, il obtiendra plus sûrement son affranchissement, car la paix et l'ordre, c'est lui. Qu'on y réfléchisse.

(*Le Socialisme.*)

H. Ghesquière.

Communications du Comité central de la Fédération des travailleurs de l'alimentation.

Levée d'un boycott.

La maison Pouillet, fabrique de cigarettes à Genève, ayant accepté toutes les revendications formulées par le personnel syndiqué, le boycott des produits de cet établissement est levé.

Appel à la solidarité!

Camarades,

Nous demandons un acte de solidarité qui ne vous coûtera aucun sacrifice.

Le personnel de la fabrique Burrus, à Boncourt, ayant refusé d'entrer dans notre fédération, à l'instigation des patrons et de leurs sous-ordre, nous vous demandons simplement de ne pas fumer les tabacs et cigarettes Burrus, Mongol et autres, mais de fumer des cigarettes fabriquées par des ouvrières et ouvriers faisant partie de notre fédération.

C'est votre devoir.

Prière aux journaux ouvriers et socialistes de reproduire.